



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

majoration pour conjoint à charge

Question écrite n° 68997

Texte de la question

M. Kofi Yamgnane attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la revalorisation des majorations pour conjoint à charge, dans le cadre du régime de retraites des salariés. En effet, alors que les montants des retraites, pour les salariés eux-mêmes, font l'objet de revalorisations régulières, les majorations pour conjoint à charge quant à elles, restent fixes, et ne sont pas indexées sur l'augmentation de la retraite, contrairement à d'autres compléments ; c'est ainsi que certains retraités perçoivent ce complément pour un montant identique depuis près de vingt ans. Il lui saurait gré de lui indiquer la position du Gouvernement sur ce sujet et si une réflexion est engagée sur cette question.

Données clés

Auteur : [M. Kofi Yamgnane](#)

Circonscription : Finistère (6^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68997

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 novembre 2001, page 6568